



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

M.R.C. DE BELLECHASSE

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. Bellechasse, tenue le 6 octobre 2021, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

AVIS DE MOTION

Je, Réjean Boutin, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement portant le numéro 21-344 et modifiant le Règlement 05-160 « Plan d'urbanisme » sera présenté à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Réjean Boutin, conseiller



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 6 octobre 2021, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum

Résolution : 211007

RÈGLEMENT 21-344

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 05-160 « PLAN D'URBANISME »

CONSIDÉRANT que le plan des affectations à l'échelle du périmètre urbain est remplacé par celui qui est annexé ;

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de « Règlement modifiant le règlement 05-160 « Plan d'urbanisme » » et portant le numéro 21-344.

Adopté unanimement

Copie certifiée conforme le 7 octobre 2021

Le directeur général,


Jean-François Comeau

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

PREMIER PROJET

RÈGLEMENT 21-344

Règlement modifiant le
règlement 05-160 « Plan
d'urbanisme »

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement n° 05-160 « Plan d'urbanisme » » et porte le numéro 31-344.
2. Le plan des affectations à l'échelle du périmètre urbain est modifié en agrandissant l'aire d'affectation Habitation (moyenne et haute densité) située au nord de l'avenue Leclerc et de la rue Asselin à même une partie de l'aire d'affectation Habitation actuelle dans le secteur du Développement 279, le tout tel qu'illustré aux croquis en annexe du présent règlement.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le directeur général

Le maire



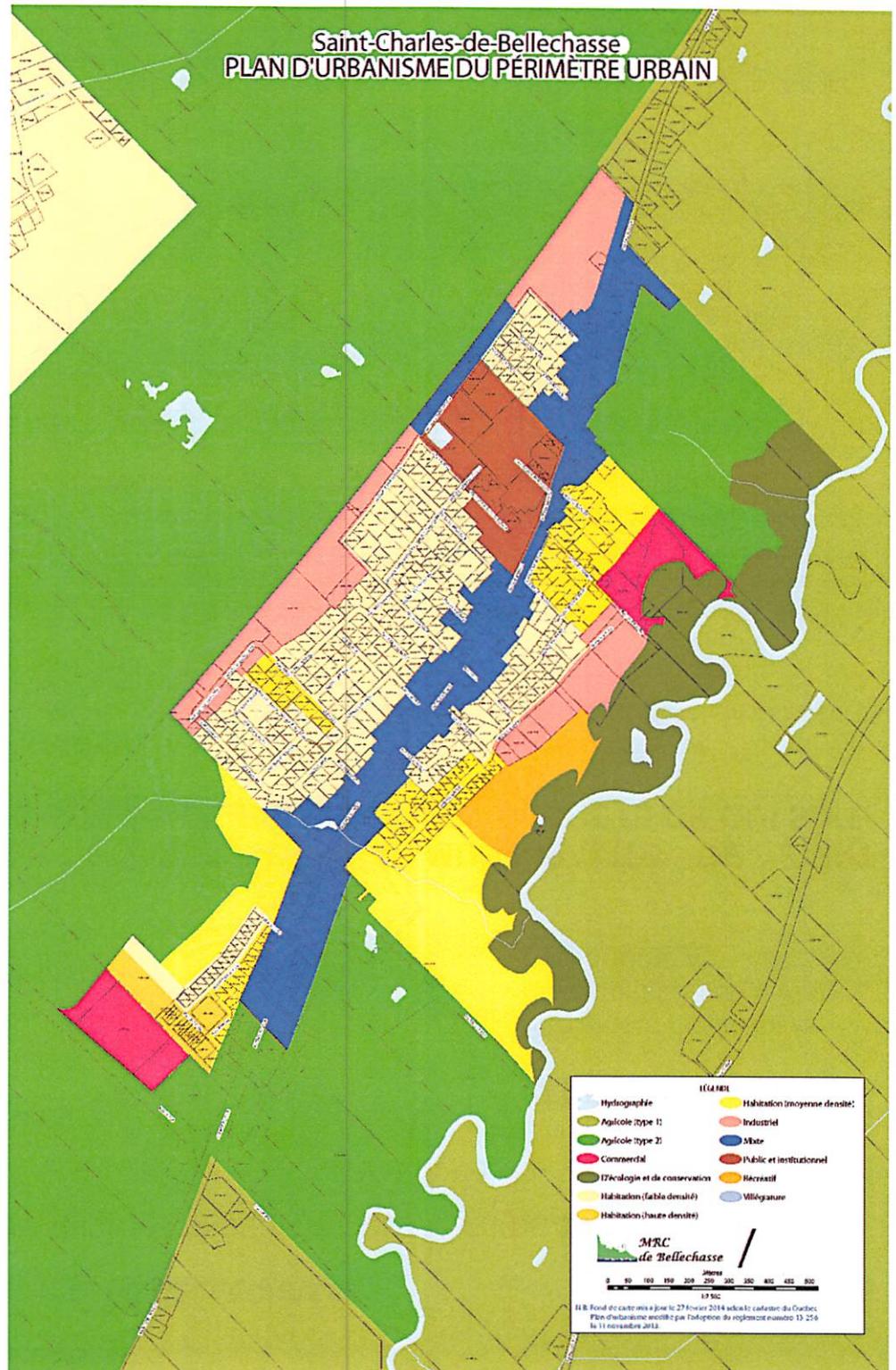
Jean-Francois Comeau

Martin Lacasse

ANNEXE « A »

ANNEXE I : PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS PROPOSÉ (VILLAGE)

AFFECTATION ACTUELLE





Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 17 novembre 2021, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Pascal Rousseay, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. Yvon Bernier, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum

Résolution : 211121

RÈGLEMENT 21-344
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 05-160 « PLAN D'URBANISME »

CONSIDÉRANT que le plan des affectations à l'échelle du périmètre urbain est remplacé par celui qui est annexé ;

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil adopte le second projet de règlement portant le titre de « Règlement modifiant le règlement 05-160 « Plan d'urbanisme » » et portant le numéro 21-344.

Adopté unanimement

Copie certifiée conforme le 18 novembre 2021

Le directeur général,

Jean-Francois Comeau

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

SECOND PROJET

RÈGLEMENT 21-344

Règlement modifiant le
règlement 05-160 « Plan
d'urbanisme »

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement n° 05-160 « Plan d'urbanisme » » et porte le numéro 31-344.
2. Le plan des affectations à l'échelle du périmètre urbain est modifié en agrandissant l'aire d'affectation Habitation (moyenne et haute densité) située au nord de l'avenue Leclerc et de la rue Asselin à même une partie de l'aire d'affectation Habitation actuelle dans le secteur du Développement 279, le tout tel qu'illustré aux croquis en annexe du présent règlement.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le directeur général

Le maire



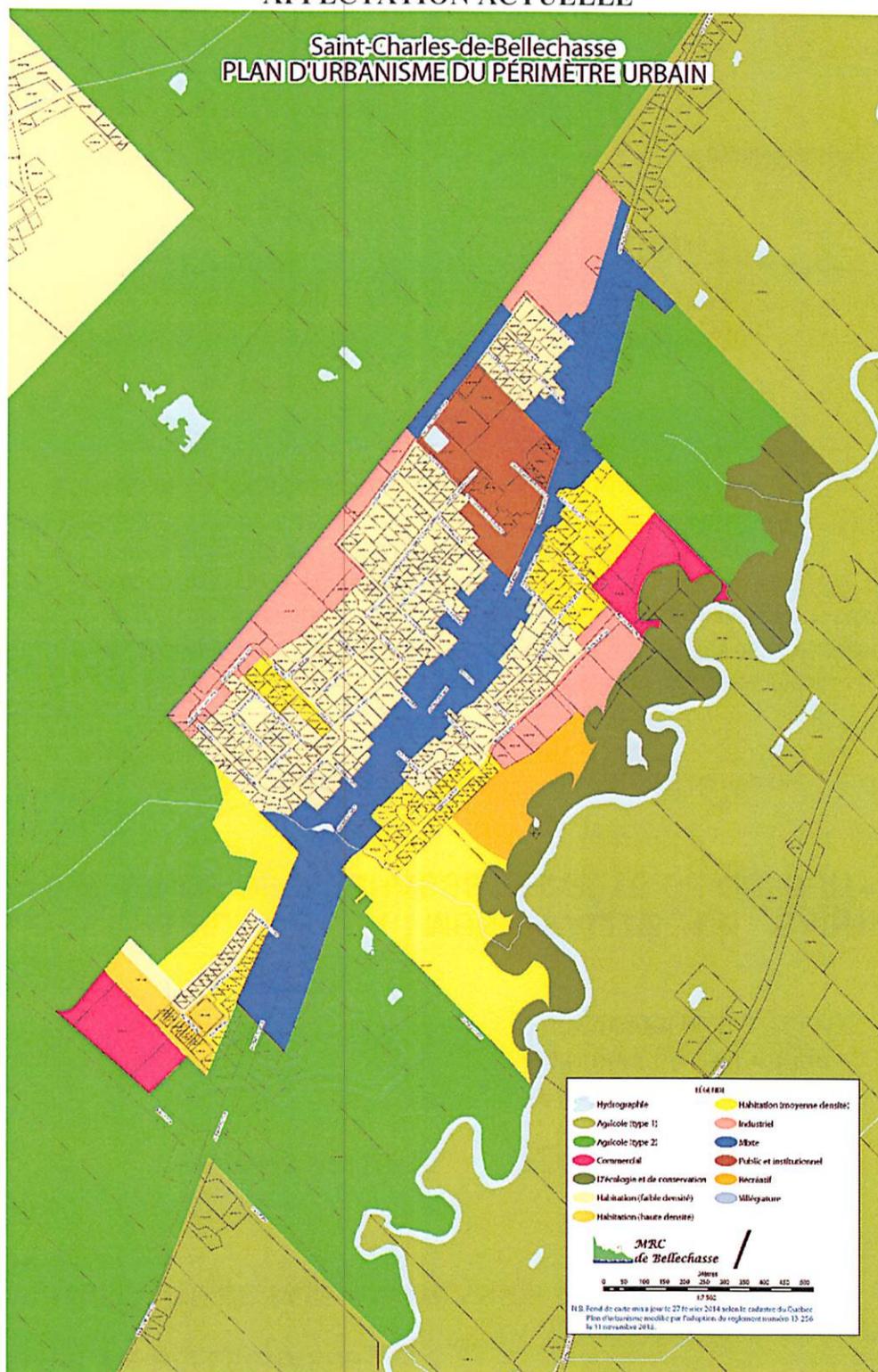
Jean-Francois Comeau

Pascal Rousseau

ANNEXE « A »

ANNEXE I : PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS PROPOSÉ (VILLAGE)

AFFECTATION ACTUELLE



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

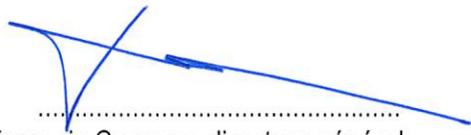
Aux personnes intéressées par un projet de règlement portant le numéro 21-344 et modifiant le règlement 05-160 « Plan d'urbanisme ».

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 octobre 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement de modification numéro 21-344 et intitulé « Règlement modifiant le règlement 05-160 « Plan d'urbanisme » ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 novembre 2021, à 20 h 00, au 2815, avenue Royale. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au plan d'urbanisme. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie, une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours est également prévue. Toute personne peut donc faire parvenir leurs commentaires, du 20 octobre au 10 novembre 2021 inclusivement, au info@saint-charles.ca ou au 2815, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, G0R 2T0.
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Une copie du projet de règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse www.saint-charles.ca.

RÉSUMÉ DU PROJET :

Le projet consiste à modifier le plan des affectations à l'échelle du périmètre urbain en agrandissant l'aire d'affectation Habitation (moyenne et haute densité) située au nord de l'avenue Leclerc et de la rue Asselin à même une partie de l'aire d'affectation Habitation actuelle dans le secteur du Développement 279.

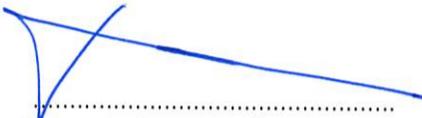


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général
.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 15 h et 15 h 30 le 20^e jour du mois d'octobre 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-un.



Jean-Francois Comeau, directeur général



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 1^{er} décembre 2021, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Pascal Rousseau, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. Yvon Bernier, conseiller

Est absent :

M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum

Résolution : 211212

RÈGLEMENT 21-344
RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 05-160 « PLAN D'URBANISME »

CONSIDÉRANT que le plan des affectations à l'échelle du périmètre urbain est remplacé par celui qui est annexé ;

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Yvon Bernier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil adopte le règlement portant le titre de « Règlement modifiant le règlement 05-160 « Plan d'urbanisme » » et portant le numéro 21-344.

Adopté unanimement

Copie certifiée conforme le 2 décembre 2021

Le directeur général,

Jean-François Comeau

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

RÈGLEMENT 21-344

Règlement modifiant le
règlement 05-160 « Plan
d'urbanisme »

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement n° 05-160 « Plan d'urbanisme » » et porte le numéro 31-344.
2. Le plan des affectations à l'échelle du périmètre urbain est modifié en agrandissant l'aire d'affectation Habitation (moyenne et haute densité) située au nord de l'avenue Leclerc et de la rue Asselin à même une partie de l'aire d'affectation Habitation actuelle dans le secteur du Développement 279, le tout tel qu'illustré aux croquis en annexe du présent règlement.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire

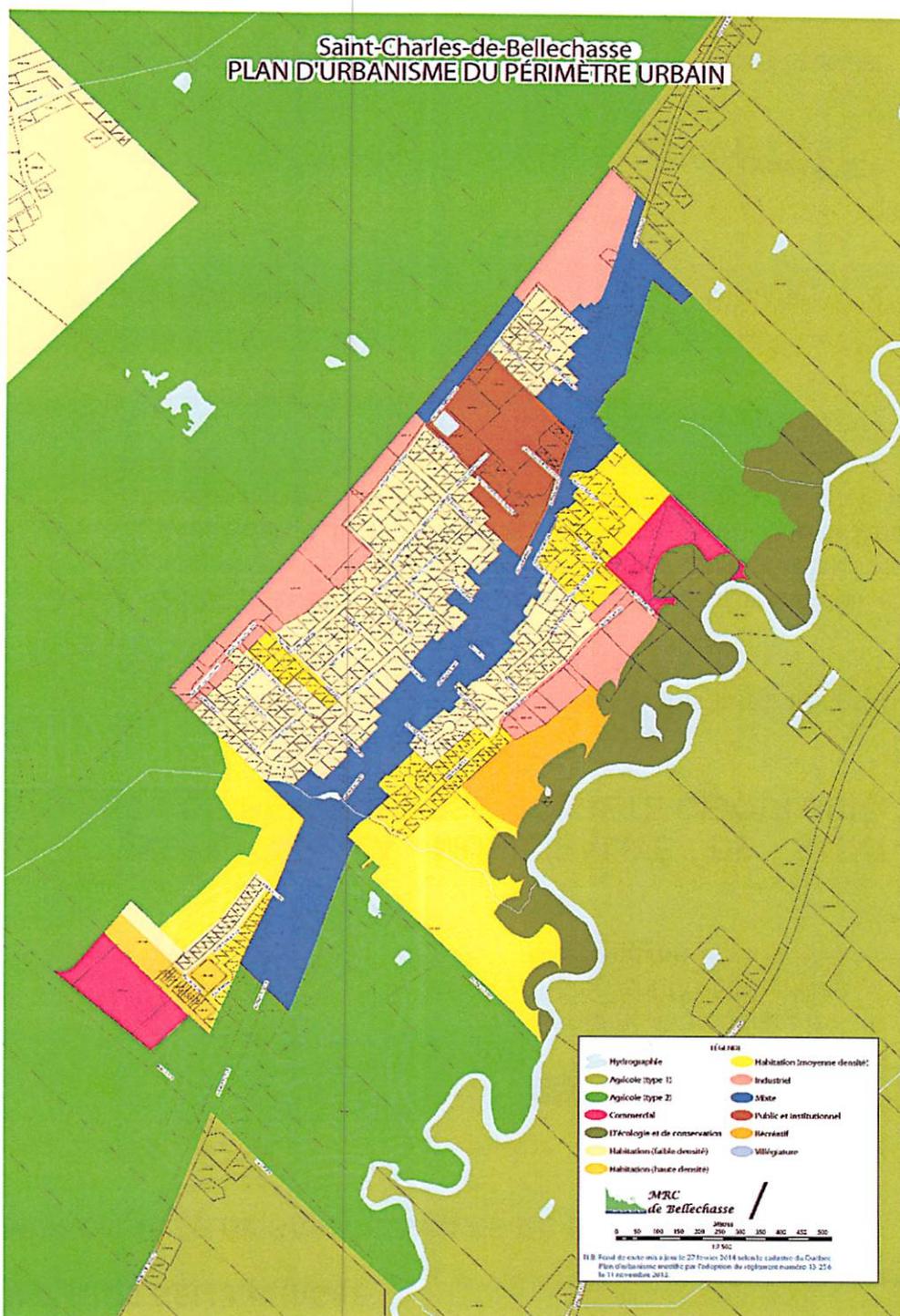


Pascal Rousseau

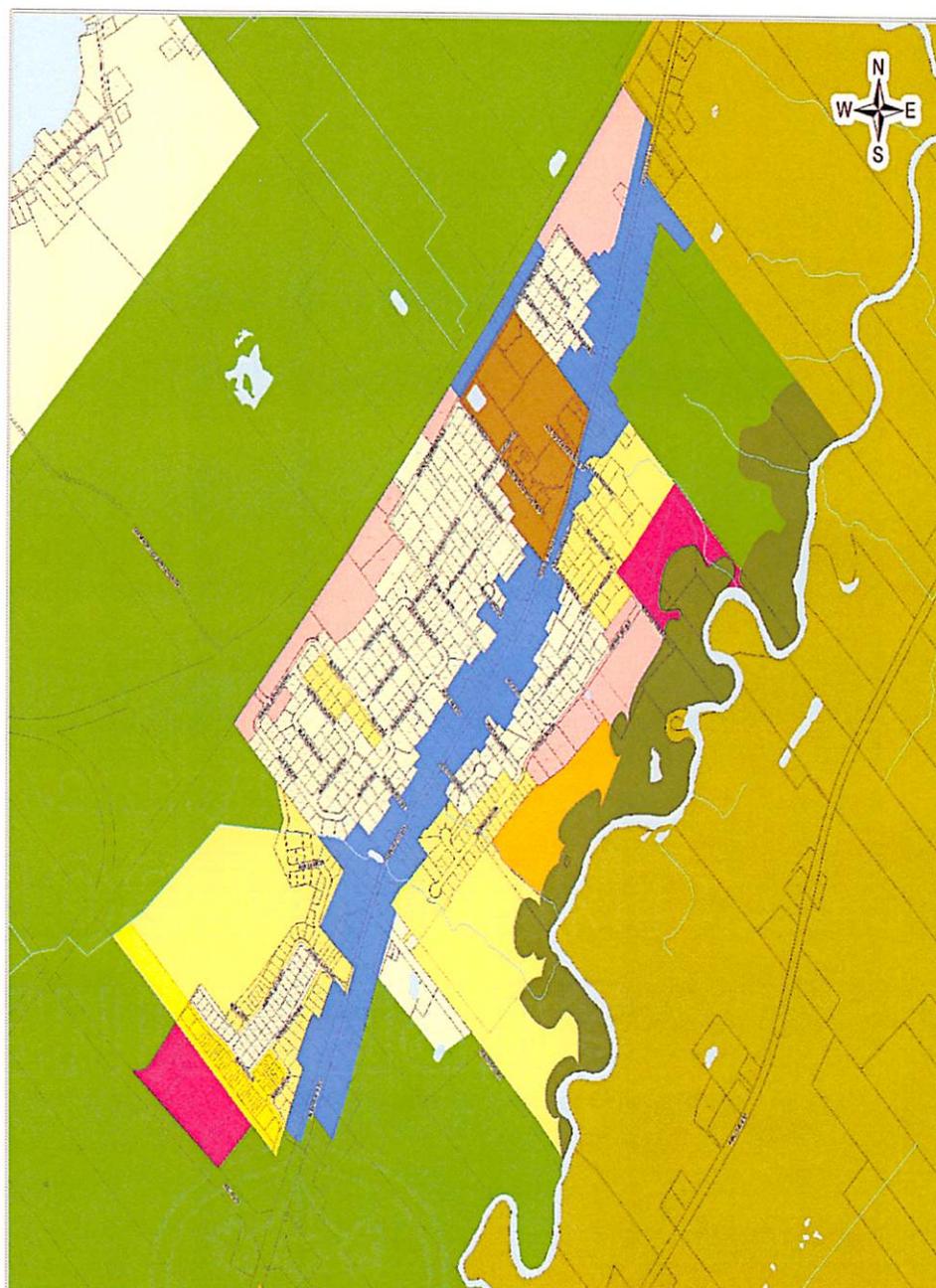
ANNEXE « A »

ANNEXE I : PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS PROPOSÉ (VILLAGE)

AFFECTATION ACTUELLE



AFFECTATION PROPOSÉ



<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 25%; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 25%; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 25%; height: 20px;"></td> </tr> </table> <p style="font-size: small; text-align: center;">Mise à jour</p>																	<h3>Plan d'urbanisme du périmètre urbain Règlement numéro 21-344</h3> <p>Légende</p> <p>Affectations projetées</p> <table style="width: 100%; font-size: x-small;"> <tr> <td style="width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> Agricole (type 1) Agricole (type 2) Commercial Décalogie et de conservation Habitation (faible densité) Habitation (projeté conseil) Habitation (haute densité) </td> <td style="width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> Industriel Mixte Public et multi-usage Recréatif Villageois Hydrographie Utilité d'évaluation </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> Agricole (type 1) Agricole (type 2) Commercial Décalogie et de conservation Habitation (faible densité) Habitation (projeté conseil) Habitation (haute densité) 	<ul style="list-style-type: none"> Industriel Mixte Public et multi-usage Recréatif Villageois Hydrographie Utilité d'évaluation 	<div style="text-align: center;"> <p style="font-size: x-small;">103 rue Monseigneur Richou Saint-Charles-de-Bellechasse, Qc G0B 3A0</p> </div> <p style="font-size: x-small;">Fond de carte mis à jour le 14 septembre 2021 selon le cadastre du Québec.</p> <table style="width: 100%; font-size: x-small;"> <tr> <td>Designé par: Océane Goulet</td> <td>Échelle: 1:12 000</td> </tr> <tr> <td>Demandeur: Municipalité</td> <td>Date: 2021-10-26</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Projet: 057-AMS-2101</td> </tr> </table>	Designé par: Océane Goulet	Échelle: 1:12 000	Demandeur: Municipalité	Date: 2021-10-26	Projet: 057-AMS-2101	
<ul style="list-style-type: none"> Agricole (type 1) Agricole (type 2) Commercial Décalogie et de conservation Habitation (faible densité) Habitation (projeté conseil) Habitation (haute densité) 	<ul style="list-style-type: none"> Industriel Mixte Public et multi-usage Recréatif Villageois Hydrographie Utilité d'évaluation 																									
Designé par: Océane Goulet	Échelle: 1:12 000																									
Demandeur: Municipalité	Date: 2021-10-26																									
Projet: 057-AMS-2101																										
<p style="font-size: small;">Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse</p>																										

MRC DE BELLECHASSE
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ NO RMU-21-761

Par la présente, je soussignée, Anick Beaudoin, directrice générale de la Municipalité régionale de Comté de Bellechasse, déclare ce qui suit :

La municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a transmis le règlement no 21-344 portant sur le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Le Conseil de la MRC de Bellechasse, après examen, l'a approuvé à sa séance régulière du 15 décembre 2021 par la résolution no C.M. 21-12-312.

En conséquence, j'é mets à la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse le présent certificat de conformité en regard du règlement numéro 21-344.

Donné à Saint-Lazare,
Ce 20 décembre 2021

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

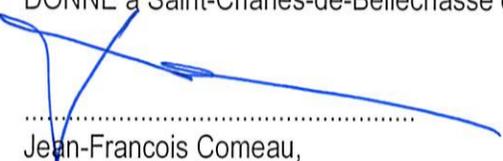
par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Le Règlement 21-344 « Règlement modifiant le Règlement 05-160 « Plan d'urbanisme » a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 1^{er} décembre 2021.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 7^e jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.


.....
Jean-Francois Comeau,
directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 7^e jour du mois de janvier 2022, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'Église et à l'Hôtel de ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.


.....
Jean-Francois Comeau,
directeur général

QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

RÈGLEMENT 21-344

Règlement modifiant le
Règlement 05-160 « Plan
d'urbanisme ».

CERTIFICAT DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu de l'article 446 du Code municipal, nous, soussignés, et, respectivement maire et directeur général, certifions que ce règlement:

a été adopté par le conseil le : 1^{er} décembre 2021

et l'avis public a été donné le. 7 janvier 2021

Signé à Saint-Charles-de-Bellechasse, ce 7 janvier 2021.

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire



Pascal Rousseau